

# Préavis municipal no 1/2012

## Rénovation de la place de jeu de la cour du collège

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, les Conseillers,

### Préambule

Les aménagements, constitués de plots de bois imprégnés construits en 1994 et destinés notamment à retenir le terrain, se désagrègent depuis quelques années déjà. Certains d'entre eux sont si obsolètes qu'ils pourraient rapidement constituer un certain danger pour les enfants, usagers de la cour. Il est donc devenu impératif de remplacer ces plots de bois.

En outre, selon les normes de sécurité en vigueur aujourd'hui et afin d'éviter tout accident, il convient de remédier à l'absence de barrière de sécurité dans le secteur situé entre les deux collèges, soit à l'endroit présentant le plus de dénivelé.

### Projet

Par souci environnemental et afin de sensibiliser petits et grands aux possibilités de recyclage du PET, la Municipalité a retenu l'option qui consiste à remplacer les plots de bois par des pieux de PET recyclé.

L'état actuel du tapis souple (genre tartan) et des toboggans ne requiert pas leur remplacement.

La partie dénivelée située entre les deux collèges sera remplacée par un mur imitation pierres naturelles. Sur celui-ci sera posé une solide barrière en galvanisé et PET recyclé. En lieu et place des plots actuels nous prévoyons de poser deux bancs en PET recyclé.

### Coûts d'investissement

Installation de chantier, transport de matériel et machine	3'500.00
Travaux zone 1 entre les collèges, y compris évacuation des matériaux pollués, enrobage des pieux	15'400.00
Travaux zone sud 2 + 3 à gauche du nouveau collège, démolition, y c évacuation des matériaux pollués, pose des pieux enrobés dans base béton	8'700.00
Travaux zone 4 à l'arrière du nouveau collège, démolition, y c évacuation des matériaux pollués, pose des pieux enrobés dans base béton	11'400.00
Travaux zone 5 toboggan à l'arrière du nouveau collège, démolition, y compris évacuation des matériaux pollués, pose des pieux enrobés dans base béton	7'900.00
Achat des pieux en PET de deux dimensions	18'400.00
Barrière y compris transport et pose	2'700.00
2 bancs en PET	2'400.00
<b>Total engins et pose</b>	<b>70'400.00</b>
TVA 8 % (5'632.-)	5'632.00
Divers et imprévus, réensemencement, marquage de jeux au sol	<u>3'968.00</u>
<b>Total</b>	<b>80'000.00</b>

Quatre offres ont été demandées. La plus concurrentielle, et précise quant aux prestations, a été retenue. La pose et le transport des pieux, de la barrière et des bancs sont compris dans les prix indiqués.

1/3 du montant de l'investissement sera remboursé par l'ASICOPE lors du bouclage de ses comptes 2012.

### Conclusion

Pour les raisons invoquées ci-dessus, nous vous invitons donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville,

- vu le préavis municipal no 1/2012 du 19 mars 2012,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été mis à l'ordre du jour,

### décide

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 80'000.-, destiné à la rénovation de la place de jeu de la cour du collège ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de Fr. 50'000.-, le solde par la trésorerie courante, étant entendu que l'ASICOPE participe pour un tiers (Fr. 26'600.- environ) du montant des travaux ;
- 3) d'amortir cet investissement, après déduction de la part ASICOPE, par un prélèvement initial de Fr. 9'000.- sur le fonds de réserve pour aménagement extérieur du collège, compte 9282.0, puis par un montant constant sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



I. Rossel



La Secrétaire



D. Besançon

Vufflens-la-Ville, le 19 mars 2012

Dossier traité par Michel Gruaz